



# AVIS PUBLIC

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Service de déneigement et de déglacage des rues

La Ville de Coteau-du-Lac désire conclure un contrat de déneigement et de déglacage des rues sur son territoire pour les périodes hivernales 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 avec l'option de renouveler le contrat pour deux années supplémentaires (2023-2024 et 2024-2025). La longueur des chemins à entretenir est d'environ 68 km.

Les personnes et entreprises intéressées doivent se procurer le document d'appel d'offres auprès du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante [www.seao.ca](http://www.seao.ca), selon les coûts et les modalités de ce système, à compter du 8 mai 2020.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention «**Déneigement et déglacage des rues (AO #2020-04)**» et adressées à la soussignée, seront reçues **jusqu'au mercredi le 10 juin 2020, 11 h 00, heure locale**, à l'adresse suivante:

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**  
A/S Mme. Chantal Paquette, assistante-greffière  
342, chemin du Fleuve  
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **10 juin 2020**, après 11 heures, heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Coteau-du-Lac, située au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'ACCQO, à l'AQNB, à l'ALEC et à l'AECG.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif au présent appel d'offres, veuillez communiquer par écrit à Madame Chantal Paquette par télécopieur au (450) 763-0938 ou par courriel à l'adresse [greffe@coteau-du-lac.com](mailto:greffe@coteau-du-lac.com). **Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.** La date limite pour soumettre vos questions est mercredi le 3 juin 2020.

La Ville ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 6 mai 2020

  
Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été publié conformément aux dispositions du Règlement no 340 relatif aux modalités de publication des avis public, soit par:

1. son insertion dans le journal « Saint-François », édition du 6 mai 2020;
2. son affichage sur le babillard et le site Internet de la Ville le 6 mai 2020.

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière